

*“ C’est l’affaire seulement de ceux qui, psychanalystes ou non,
s’intéressent à la psychanalyse en acte.
C’est à eux que s’ouvre l’Ecole pour qu’ils mettent à l’épreuve leur intérêt,
ne leur étant pas interdit d’en élaborer la logique. ”¹*

“L’analyste ne s’autorise que de lui-même (...) et de quelques autres.”

Je voudrais interroger ce qu’il en est pour le non-analyste - pris dans ses activités humaines - et dans une praxis, partant de la remarque de Lacan : “qu’il est constant que la psychanalyse ait des effets sur toute pratique du sujet qui s’y engage”². Comme analysante, je voudrais repérer quelle garantie est en jeu.

D’après Christian Demoulin³, une analyse peut produire un changement subjectif : “[...] de sorte que le sujet n’est plus à la même place qu’avant. Il assume ce qu’il avait refoulé, il intègre son histoire et celle de sa lignée, il symbolise le trauma, il subjective sa place dans le monde et réintègre son désir. Il devient à chaque fois plus responsable de ce qu’il est.”

Il s’agit, au début d’une analyse, d’un formidable pari dont on ne mesure les effets qu’après-coup, lorsque s’annonce la fin de cette analyse. Venir se plaindre de sa dépendance à l’Autre, à tous les autres, ou à celui-là en particulier qui ne vous aime pas ou vous aime trop ou pas comme il conviendrait, paraît lot commun. Dans le même temps qu’il se déchiffre que ces figures, dont le sujet voudrait se dépendre, sont celles-là mêmes constitutives de son être, commence à se poser la question d’une garantie. Pour qu’il puisse être en vie, qu’il puisse advenir “vivant”, l’enfant, le “petit d’homme”, est pris dans la circulation des signifiants de l’Autre, “du premier Autre auquel il a affaire, mettons pour l’illustrer, la mère en l’occasion”⁴. Il se constitue du cœur même de cette aliénation. Il y faut, dirais-je, un pas de plus ou un pas de côté, à savoir l’introduction du manque dans l’Autre : “dans les intervalles du discours de l’Autre, surgit dans l’expérience de l’enfant ceci [...] - *il me dit ça, mais qu’est-ce qu’il veut ?*”⁵ Et c’est bien “à voir jouer toute une chaîne au niveau du désir de l’Autre, que le désir du sujet se constitue. Dans le rapport du désir au désir, quelque chose est conservé de l’aliénation, mais non pas avec les mêmes éléments”⁶. Se pose donc la question d’une garantie : en effet, se profile alors à l’horizon qu’il n’y aurait pas de “grand” autre, personne sur qui s’appuyer, ni personne dont on dépende, personne à qui être sous-mis. Vacillation extrême dont le sujet peut surgir délaissé, sans amarres, en quelque sorte “livré à lui-même”.

Du même mouvement peut être interrogé tout ce qui faisait sustentation, certitudes, voire suffisances pour le sujet : l’accumulation de savoirs, de diplômes qui lui permettraient d’avancer “bardé” d’un titre qu’au demeurant le sujet ne faisait — au grand jamais ! — valoir, mais quand même... Cependant, qu’est-ce qui est en jeu pour un praticien lorsqu’il avance un acte professionnel qui, s’il demeure certifié (par une compétence, une qualification) n’en devient pas moins singulier ? Car même si ce praticien reste du côté des “idéaux sociaux [...] il est] amené à prendre parti et à intervenir ; [il se met] à l’écoute d’un sujet en souffrance, aux antipodes d’un objet de soin ou de rééducation”⁷.

Comment élaborer cette éthique ? Qu’est-ce qui, sans certification, sans certitude, rend néanmoins assuré cet acte ? Comment se prévaloir de l’écart même qui s’introduit entre l’absolution — que serait la garantie venue de l’Autre — et cette évidence de l’acte qui précipite, et sa justesse ? Dans tout acte professionnel il reste une part où, quel que soit le cadre théorique ou même déontologique, “l’opération n’est ni prescrite ni programmée par le discours préalable”⁸. Peut surgir ici une tentation : celle de se prévaloir de son expérience analytique même, sans autre forme de référence ; et pourtant, “le savoir ici acquis est un savoir dont l’usage est inséparable de l’expérience dans laquelle il s’est déposé”⁹. Le sujet pourrait, autre formule, continuer à “utiliser son analyste”, puisqu’aussi bien il est le sujet supposé savoir. Mais survient une objection, du fait même du déroulement de la cure : “une analyse commence avec le transfert, qui est adhésion à cette forme de l’Autre qu’est le sujet supposé savoir, mais elle finit par en dénoncer aussi l’illusion”^{9bis}. De ce moment particulier, moment de déréliction qui est aussi moment de comprendre, pourrait surgir la divagation : je fais ce que je veux, du fait même de cette légèreté, insoupçonnable, liée à cette chute des idéaux et de cette découverte qu’ “il n’y a plus d’Autre dont le sujet pourrait s’autoriser dans son acte”¹⁰. Pourrait surgir aussi une tentative paranoïaque de se contenter de ses seules vérités et de sa responsabilité ; il y mettrait borne, peut-être, de rappeler qu’ “il ne suffit pas d’énoncer des concepts de psychanalyse pour être dans le discours analytique”¹¹, ni *a fortiori* dans un acte analytique. Enfin, que vaudrait un acte professionnel (en dehors de toute cure) qui “se la jouerait” “d’analyste”, sous prétexte de

l'expérience de la cure ? L'imposture en serait manifeste.

C'est à partir de ce point que se pose, me semble-t-il, la question de la garantie pour les non-analystes ainsi que de l'Ecole.

Il ne saurait être question de "la garantie pour l'extérieur", qui viendrait estampiller mon acte de je ne sais quelle couleur ("lacanienne" ?), ou de "est passé par une analyse, lacanienne". Non, il s'agit d'une Ecole qui permettrait que mon énonciation puisse prendre place et être confrontée, disputée. L'Ecole comme lieu en creux où peut se transmettre "un enseignement de la psychanalyse dont chacun est sujet, soit : qu'il y doit tribut" ¹². Cette Ecole, serait-ce une nouvelle forme de cet Autre nécessaire ? Peut-être, mais gageons que puisse y être à l'œuvre ce que Lacan nommait le désir de l'analyste, ce désir qui doit courir tel un furet. Entre l'Autre de l'aliénation et l'Autre du désir de l'homme, au fond, il n'y a pas le choix, sauf de conclure au désir de savoir, de l'inconscient.